

Initiatives ministérielles

Cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais justement quelques questions à poser à l'honorable député. Il a fait référence aux montants qui sont versés en moyenne aux plus âgés, à ceux du troisième âge, en comparaison avec la moyenne nationale canadienne. Quand il nous parle de 25 000 \$ et de 19 000 \$, nous parle-t-il d'un montant brut ou d'un montant net?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je crois que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine n'a pas très bien écouté mon discours parce, lorsque j'ai fait allusion à ces montants, j'ai dit très clairement que ces revenus étaient des revenus nets.

M. Gagnon: Monsieur le Président, s'il s'agit du revenu net, en gros, on parle donc d'un salaire brut qui dépasse tout au moins les 35 000 \$, tout près de 40 000 \$. La moyenne de revenu d'une famille composée de quatre personnes, un homme, une femme, deux enfants, se rapproche de 45 000 \$. Alors, il faut bien croire que ces montants-là, s'il est question d'un individu, sont certainement loin de la moyenne nationale pour une famille de quatre personnes.

De toute façon, j'aimerais être très clair avec l'honorable député et lui dire qu'il est de l'intention du gouvernement de ne pas toucher aux pensions de vieillesse. Je crois que cela a toujours été l'esprit de tout gouvernement libéral, surtout l'esprit de ce gouvernement, de respecter les acquis des aînés et surtout les acquis qui ont été reçus ou qui ont été augmentés par ces mêmes gens qui participent au système depuis au moins 50 ans. Ils se sont impliqués, ils se sont engagés à édifier le Canada, tel qu'on le connaît. Je crois que tous reconnaissent, je le reconnais d'ailleurs personnellement, les efforts considérables qui ont été faits par nos aînés. Croyez-moi, nous sommes les premiers à défendre les intérêts des plus démunis dans ce pays.

Encore une fois, j'espère que l'honorable député de l'opposition comprend qu'il y a quand même 800 000 assistés sociaux et prestataires d'assurance-chômage au Québec. Le système déborde de demandes, de façons d'essayer de pallier aux demandes des Québécois et Québécoises pour rendre notre économie plus performante et s'assurer une meilleure création d'emplois. Cependant, tout ce que j'entends ici, c'est le procès du gouvernement du Canada. Encore une fois, je lui relance la balle en lui posant certaines questions, par exemple, sur ce qu'on fait des spécialistes en régions.

Justement, j'entendais parler le ministre de la Santé du gouvernement québécois qui n'avait pas encore tranché la question des médecins spécialistes dont on a besoin en régions. Les pensionnaires viennent me voir et me disent: «Monsieur Gagnon, il y a un besoin de spécialistes dans les hôpitaux à Maria, à Chandler et à Gaspé.» Non, la vue et l'opinion des fonctionnaires du gouvernement du Québec c'est de les envoyer à Rimouski, à Québec et encore à Montréal. Malheureusement, le gouvernement du Québec ne répond pas souvent aux vraies demandes de mes commettants en termes de services sociaux et en termes de

services de santé. Il est certain que je touche un aspect provincial, mais de dire que le gouvernement fédéral est coupable, je dis que c'est faux, monsieur le Président, car souvent, très souvent, qu'est-ce qu'on entend? Que c'est le gouvernement du Québec, justement la maison-mère du député, qui ne répond pas vraiment aux attentes et aux besoins réels des Québécois et des Québécoises.

• (1235)

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le député a la mémoire courte. Je crois que le bout de son nez lui cache la vue. Je dois rappeler au député que l'élection du gouvernement du Parti québécois remonte à très peu de semaines et que ce sont ses amis libéraux du Québec qui géraient le système de santé depuis les dix dernières années.

Je voudrais rappeler au député, parce qu'il ne semble pas avoir les deux pieds collés à terre et dans la réalité, que l'argent que tu dépenses pour vivre, ce n'est pas l'argent qui paraît sur un papier, c'est celui qu'il te reste. Quand tu as un revenu de 25 000 \$, j'appelle cela de la pauvreté. S'il consultait les statistiques du gouvernement, il saurait très bien, le député, qu'avec 25 000 \$, tu es dans la dèche. Souvent, quand tu paies ton épicerie, tu n'es pas certain si tu n'es pas obligé de remettre un article sur les tablettes parce que tu n'es pas sûr d'avoir l'argent qu'il te faut pour payer la facture.

Alors, l'argent qu'on a n'a rien à voir avec l'argent qui paraît sur un papier. Quand le montant de 50 000 \$ paraît sur un papier et qu'il en reste 25 000 \$, c'est parce que le gouvernement est allé en chercher 25 000 \$. C'est ce que ça veut dire.

Quand on parle de 800 000 sans-emploi, le député réalise-t-il qu'il est dans un gouvernement qui vient de prendre des mesures extraordinaires d'aller couper dans les programmes sociaux et dans de la formation, et dans une proposition extraordinaire du ministre du Développement des ressources humaines, d'aller demander à des étudiants, sous le prétexte d'avoir un accès plus facile à la formation, de s'endetter? Parce que ce que le ministre propose, par rapport à la formation pour les étudiants au niveau universitaire et postsecondaire, c'est «on vous augmente l'accès à du financement dans les banques et caisses populaires pour vous endetter, et on diminue les bourses». Alors, on sait fort bien qu'actuellement le niveau d'endettement pour un étudiant, pour aller chercher un papier au niveau d'un baccalauréat, est d'environ 9 000 \$ à 10 000 \$.

Si on se rend jusqu'au niveau de doctorat et post-doctorat, ça veut dire qu'un étudiant sort de l'université avec 40 000 \$ de dettes. C'est ça votre gouvernement!

Il n'y a aucune mesure de relance d'emploi dans ce gouvernement-là. On a investi, dans l'ensemble, dans l'infrastructure, ce qui n'est pas un mauvais programme, tout le monde le reconnaît. Seulement, où est la place des jeunes dans les emplois des infrastructures? Où est la place des femmes dans les projets des infrastructures? Zéro, rien.

Quand le premier ministre disait: «Quand on va voir les camions bouger dans la rue, la relance économique va être faite». C'est une manière bien courte que d'apprécier une relance économique et surtout une manière bien courte de penser qu'on va remettre les gens au travail strictement avec un programme de